

**ARRETE N° 222/2023/AG**

NOMENCLATURE ACTES :

5.5 Délégation de signature

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE  
MISSIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL  
ET RESPONSABLE DES ELECTIONS  
MADAME NADINE COKSON**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la commune de Vauréal,**

VU l'article R.2122-10 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à donner par arrêté délégation, à un fonctionnaire titulaire, des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'Etat Civil,

VU l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions de légalisation de signature,

VU la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle en date du 18 novembre 2016 portant attribution de la gestion des PACS aux officiers d'état-civil à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017,

VU la circulaire du 17 février 2017 de présentation de l'article 56, I de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle,

VU la réforme du code électoral et, notamment, l'instruction ministérielle relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, en date du 21 novembre 2018,

VU l'arrêté municipal en date du 01 juin 2021 nommant Madame Nadine COKSON en qualité de rédacteur,

**CONSIDERANT** que, dans le souci d'une bonne administration locale et d'un service public de qualité, il convient de simplifier les procédures administratives,

**CONSIDERANT** la réforme du code électoral et la nécessité de désigner un responsable des élections chargé de l'accès et du renseignement dans le Répertoire Electoral Unique (REU),

**CONSIDERANT** que, dans ce but, il est nécessaire d'accorder une délégation en tant qu'officier d'état-civil et responsable des élections à Madame Nadine COKSON, sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Maire, à compter du 09 octobre 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Madame Nadine COKSON, rédacteur et responsable du guichet unique,** est déléguée pour :

- ✓ la réception des déclarations de naissances, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants

- ✓ les procédures liées aux changements de nom et de prénom (décisions d'autorisation, notifications au demandeur de l'autorisation ou, le cas échéant, de la saisine du Procureur de la République)
- ✓ la transcription, la mention de tous actes ou jugements sur les registres d'état civil, de même pour dresser tout acte d'Etat Civil ainsi que les certificats de vie, les certificats de résidence et de changement de résidence
- ✓ la réalisation des auditions communes ou entretiens séparés préalables au mariage
- ✓ la délivrance de copies ou extraits d'actes, quelle que soit leur nature
- ✓ la réception des bordereaux de procuration déposés par la Police nationale durant les élections

**ARTICLE 2 - Madame Nadine COKSON** a délégation en matière de gestion des Pactes Civils de Solidarité (PACS) :

- ✓ Enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions de PACS
- ✓ Visa des conventions initiales et des conventions modificatives
- ✓ Mise en place des procédures de publicité

**ARTICLE 3 - Madame Nadine COKSON** est désignée responsable des élections et peut procéder à la validation des inscriptions et radiations au sein de la plateforme ELIRE ainsi qu'aux notifications adressées aux électeurs au nom du Maire,

**ARTICLE 4 - Madame Nadine COKSON**, conformément à l'article L.2122-30 du CGCT, peut procéder à la légalisation de toute signature apposée en sa présence par un administré connu ou accompagné de deux témoins connus,

**ARTICLE 5 - Madame Nadine COKSON** est autorisée à apposer sa signature sur les attestations de recensement militaire, les bons de travaux dans le cimetière ainsi que les courriers de retraits de documents administratifs, de transmission de documents ou de demandes de pièces complémentaires.

**ARTICLE 6 - Monsieur le Maire** de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Nadine COKSON et transmis au Préfet ainsi qu'au Procureur de la République.

*Fait à Vauréal, le 07 octobre 2023*

**Mme Nadine COKSON**



**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



<b>Date exécutoire :</b>	09 OCT. 2023
.....	
<b>Date de notification :</b>	09 OCT. 2023
.....	
<b>Date de mise en ligne :</b>	09 OCT. 2023
.....	

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*